



Commune de Reuil en Brie
Compte rendu du Conseil Municipal du 30 Aout 2017

Présents : Patrick ROMANOW, Catherine RIEHL, Pascal CARBUCCIA, Lucien DUBOIS, Dominique BANCHEREAU, Yvelise BITOUN, Anne BOULIN, Didier HAMMEL, Francis MOIGNOT, Claude ROBBE, Claude TESSIER.
Absentes excusées : Sophie CORNILLET qui a donné pouvoir à Yvelise BITOUN et Françoise SADKOWSKI qui a donné pouvoir à Catherine RIEHL.
Absente excusée : Evelyne COUSIN MAZUR.

La séance commence à 19h.

Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Examen de l'ordre du jour :

1. Convention relative à la mise en place de « L'Ecole change avec le numérique ».

Monsieur le Maire rappelle que ce projet d'équipement de « classe mobile » (tablettes et ressources numériques) pour l'école a été prévu au budget 2017 pour un montant global de 10 000€ TTC hors subvention.

La convention présentée aux élus précise qu'une subvention de 50% des dépenses réelles dans la limite de 4 000€ TTC par « classe mobile » sera attribuée au bénéficiaire de la convention. Ce partenariat a notamment pour objectif :

- de démontrer les apports concrets du numérique aux élèves ;
- de favoriser l'usage du numérique propice à la réussite scolaire ;
- de définir les conditions de la généralisation du numérique en matière d'infrastructures.

Adopté à l'unanimité

Points divers.

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel :

Catherine RIEHL informe les élus que la Commune recherche activement une personne pour assurer la surveillance de la cantine, à défaut, il sera fait recours à la CARED.

Lucien DUBOIS indique que suite au raccordement de la fibre optique de l'armoire centrale, le bourg bénéficie désormais d'un débit renforcé (la mesure en sortie d'armoire est de 22 MO) avec éligibilité à un débit de l'ordre de 80 MO, éligibilité qu'il convient cependant de vérifier avec son fournisseur d'accès en relisant le contrat souscrit avec ce dernier.

Didier HAMMEL expose les récents travaux effectués dans les chemins (de Bréau et des Vaches). Ces premiers travaux, notamment ceux du chemin des Vaches, ont montré leur efficacité lors des dernières pluies d'orage. La partie inférieure du chemin de Bréau, non pourvue de fossé, a néanmoins vu quelques ruissellements et ravinements qui devront être corrigés dans une prochaine phase.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 1^{er} Septembre 2017 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie, le 1^{er} Septembre 2017
Le Maire,
P. ROMANOW

